SI·EN UNSA Fen

# L'inspection
## Réalités et Prospective

Syndicat des Inspecteurs de l'Education Nationale

Bulletin mensuel n° 36
11 avril 1997

## SOMMAIRE

Éditorial ..... 1

**VIE SYNDICALE**
Agenda depuis le dernier bulletin ..... 2
Le nouveau BN du SI.EN ..... 2
Congrès de la FEN
- Synthèse de la commission évaluation ..... 3
- Pour défendre et promouvoir les Services publics : l'évaluation .... 4

**NOTRE MÉTIER**
Note de lecture (…suite) ..... 4
D'humour en humeur ..... 5
Inspecteur de l'Education nationale… en 1997 ..... 8

**RETRAITÉS**
Courriers ..... 6
Mea culpa ..... 7

**L'inspection n° 36**
Directeur de la Publication :
**Michel MARUCELLI**
Maquette : **Renée HASIAK**
Commission paritaire : **3 323 D 73 S**
**ISSN : 1251-2028**
Imprimerie et photocomposition : **FEN**
Publicité : **ARIANE SPONSOREGIE**
**Olga Diaz - 01 41 08 01 01**
**Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale, pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SI.EN, le prix du numéro est de 50 F l'abonnement annuel de 400 F**
**SI.EN-Fen**
**21 rue Lalande - 75014 PARIS**
**Tel : 01 43 22 68 19**

# ÉDITORIAL

Le Congrès national du SI.EN - FEN vient de s'achever, 1 000 jours avant l'An 2000…

Ce rendez-vous ne pouvait être manqué par l'instance souveraine du syndicat qui regroupe le plus grand nombre d'inspecteurs.

Et ce n'est pas pour paraître dans l'air du temps que ce compte à rebours est engagé, mais pour mettre en évidence l'urgence à se poser la seule question qui vaille :

en pleine évolution du système éducatif, peut-on encore aujourd'hui et pour demain, concevoir l'inspection, son rôle, ses missions, ses méthodes et ses personnels, comme à l'époque où elle a été fondée en France, au XIXème siècle ?

C'est cette question qui a sous-tendu l'ensemble des débats tout au long du Congrès dont il sera rendu compte dans un prochain bulletin,

Mais, hormis le SI.EN, et la FEN qui a fait de l'évaluation l'un des thèmes de la journée centrale du Congrès de Rennes, franchement, qui s'en soucie ?

En tout cas, pas les responsables des directions concernées du ministère qui n'ont toujours pas donné de suite aux propositions faites par le SI.EN-FEN à l'occasion des négociations ouvertes avec le ministre.

A en croire un dossier récemment publié par un hebdomadaire s'adressant aux professionnels de l'éducation, poser la question des missions d'inspection, ne serait, "pour la rue de Grenelle, qu'un alibi pour faire avancer des revendications catégorielles."

Poser en ces termes la réflexion sur le rôle, l'efficacité de l'inspection et de l'évaluation du service public d'éducation est révélateur d'une incapacité navrante à en saisir tous les enjeux. C'est aussi révélateur du mépris dans lequel certains tiennent les inspecteurs.

Ce ne sont que propos "de la rue de Grenelle", mais ils permettent de mieux comprendre les raisons pour lesquelles l'insatisfaction s'étend désormais à toutes les catégories de l'inspection.

Sans vision d'ensemble, donner même chichement "du grain à moudre" aux uns en écartant les autres ne va pas dans le sens de la cohérence et de la cohésion.

C'est au contraire engager les uns et les autres sur la voie des surenchères permanentes, aussi longtemps que l'unité de l'inspection ne se traduira pas par une reconnaissance institutionnelle équivalente pour tous les inspecteurs, à la hauteur de leurs responsabilités.

C'est pourquoi, après avoir rappelé le sens fort qu'il donne à l'inspection et à l'évaluation dans notre service public et laïque d'éducation, le Congrès 1997 a doté le SI.EN-FEN des mandats nécessaires pour garder le cap inéluctable du corps unique d'inspection aux missions diversifiées.

Pour cela, nous aurons encore à combattre ensemble les conservatismes de tout poil et de tout niveau.

Avec plus de détermination que jamais.

*Michel Marucelli*
*le 4 avril 1997*

# Agenda depuis le bulletin n° 36

| | |
|---|---|
| **3 mars** | * FEN/Réunion de travail sur thème central/*Evaluation*/ Congrès de Rennes (M. Marucelli) |
| | * FEN/Exécutif fédéral (R. Hasiak) |
| **6 mars** | Grève Fonction publique(participaient à la manifestation parisienne : R.Hasiak, M. Cruchet, M. Le Moël, G. Santarelli) |
| | * Réunion de la section académique de Paris (M. Le Moël) |
| **7 mars** | Réunion de la section académique de Lille (R.Hasiak) |
| **9 mars** | FEN/ Exécutif fédéral (M. Marucelli) |
| **10 - 14** | F.E.N./RENNES/CONGRES/ Délégation du SI.EN : M. Marucelli - R.Hasiak -M. Le Bohec - M. Le Moël. |
| **17 mars** | FEN/Exécutif fédéral (R. Hasiak) |
| **18 mars** | MEN/Commission spécialisée *Ecoles* (M. Le Bohec) |
| **19 mars** | MEN/Commission spécialisée *Lycées* (R. Hasiak) |
| | * Réunion de la section académique de Créteil (M-P Collet) |
| | * ESPEMEN / Réunion d'information réservée aux adhérents du SI.EN (M.-P. Collet - R. Hasiak - M. Le Bohec) |
| **23 mars** | Paris/manifestation nationale "Pour le Service public d'Education - Pour la Formation et l'emploi des Jeunes" (M. Le Moël - G. Santarelli) |
| **27 mars** | MEN/DPDE/Audience Jutant (R. Hasiak - C. Pierret) |
| **28 mars** | MEN/Audience M. Perret, conseiller technique du ministre (M. Marucelli - R. Hasiak - M. Cruchet - C. Pierret - G. Santarelli) |
| **1er avil** | Bureau national |
| **2 - 4 avril** | Conseil syndical et congrès |

# Congrès du SI.EN-FEN

Il s'est déroulé à Créteil du 2 au 4 avril 1997. Le compte rendu et les différents textes adoptés paraîtront dans le prochain bulletin.

### *Election du nouveau Bureau National*

Les résultats sont les suivants :

Premier degré, sont élus

- Daniel Gauchon, Marthe Lévêque, Charles Moritz, Jean-Claude Quemin et Patrick Roumagnac.

Enseignement technique, sont désignés au sein de la commission de secteur

- Bernard De Gunten et Renée Hasiak.

Information et Orientation, sont désignés au sein de la commission de secteur

- Claude Etienne et Bernard Lespes.

Collèges et Lycées : Jean Bilak et Robert Koquely

## Composition du Bureau National

**(après la réunion du BN du 4 avril 1997)**

**Secrétaire Général :** Michel Le Bohec
**Secrétaires Généraux adjoints :** Renée Hasiak
Bernard Lespes
Patrick Roumagnac
**Trésorier National* :** Michel Cruchet
**Trésorier National adjoint* :** Renée Hasiak
**Secrétaires nationaux, responsables des commissions transversales permanentes :**
- carrières, conditions de travail et retraites : Renée Hasiak
- évolution du métier d'inspecteur : Maryse Le Moël
- enseignement et pédagogie : Marthe Lévêque

**Membres** : Jean Bilak - Léon-Paul Bouvet - Marie-Paule Collet - Bernard De Gunten - Claude Etienne - Guy Fulpin - Daniel Gauchon - Robert Koquely - Michel Marucelli - Charles Moritz - Annick Poullié - Jean-Claude. Quemin.

* à titre provisoire, en attente de l'élection d'un nouveau trésorier, Michel Cruchet souhaitant se consacrer essentiellement au suivi du problème des retraités.

# Congrès de la FEN à Rennes
# Intervention de Michel Marucelli
# Synthèse de la commission "Evaluation"

On dit que les cordonniers sont les plus mal chaussés ;

on dit aussi que «la guerre est une chose bien trop sérieuse pour être confiée à des militaires».

Alors, confier à un inspecteur la synthèse des débats de mercredi sur l'évaluation, était-ce bien raisonnable ?

Au-delà d'une boutade qui permet d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais commencer par un rappel des raisons d'aborder ici, à ce congrès, une question que, généralement, les organisations syndicales de notre secteur éludent prudemment : celle de l'évaluation qui semble relever encore d'une sorte de tabou comme cela a été dit dans une des commissions. Car, plus ou moins confusément, l'idée d'évaluation «qui contient les notions de valeur et d'appréciation» renvoie, nous le percevons bien à travers nos différents métiers, à la qualité de ce que nous faisons dans les différents services où nous nous trouvons. Cela renvoie aussi à ce que nous sommes et peut expliquer que, dès que l'on parle d'évaluation, on y mette parfois quelque passion.

J'en viens aux raisons du : «pourquoi maintenant ?»

- Elles sont liées aux évolutions du système éducatif et à la modernisation de l'Etat. C'est ce que sont venus nous rappeler les intervenants de mercredi : loi d'orientation sur l'Education de 1989 qui consacre un chapitre à l'évaluation, et Réforme de l'Etat, en cours et non encore aboutie.

- Elles sont aussi conjoncturelles : rappelons-nous, c'était il y a un peu plus d'un an, au coeur même des plus fortes attaques contre les services publics en général, que le Conseil Fédéral National a décidé de la question de l'évaluation comme un moyen de défendre et de promouvoir les services publics dans notre secteur d'activité, afin de ne pas laisser à d'autres le champ de son évaluation.

Un groupe de travail a été mis en place, des articles ont été publiés dans la presse fédérale, une enquête a été lancée auprès des syndicats nationaux.

Il était prévisible, bien entendu, qu'à l'issue des deux heures de débat au sein des commissions, nous ne pourrions trancher d'une question aussi complexe.

Question rendue d'autant plus complexe dans notre fédération du fait de la grande hétérogénéité de nos métiers, de notre sensibilisation et de nos expériences diverses au regard de l'évaluation.

Pas de motion soumise à votre vote, donc, à l'issue de ce congrès, mais un texte qui vous sera remis. Texte de synthèse qui acte, à la suite de nos débats, ce que nous entendons par l'évaluation et ce que nous attendons de l'évaluation.

Un texte de référence qui, nous l'espérons, est aussi un texte de clarification, qui propose déjà quelques pistes pour que notre réflexion se poursuive tout à la fois dans nos instances fédérales et dans chacun de nos syndicats.

L'évaluation est un outil aujourd'hui réservé à ceux qui ont le pouvoir, outil que chacun d'entre nous, là où il se trouve, a intérêt à s'approprier.

Pour ne pas subir l'évaluation, nous devons nous mettre en situation de mieux comprendre à quoi elle peut servir. Construisons ensemble l'évaluation que nous attendons, en professionnels et en syndicalistes responsables que nous sommes.

Avant de vous donner lecture du texte, je voudrais vous rappeler le cadre dans lequel nous avions à réfléchir.

Il s'agissait de traiter du sujet : la notion de projet de service, d'établissement, projet d'équipe évaluation : quelles conditions ? Quelle méthode ?

Il ne s'agissait donc pas de l'évaluation des élèves, même si dans l'une des commissions une représentante de parents d'élève a posé la question de savoir s'il n'existe pas d'autre moyen d'évaluer les enfants que celui de noter ?

Il ne s'agissait donc pas, non plus, d'évaluation des personnels, même si beaucoup d'interventions ont porté sur la notation des personnels.

Nous avons choisi d'abord de centrer notre réflexion sur l'évaluation des services et d'en définir les objectifs, de préciser les conditions de mise en oeuvre, de préciser les contenus de projets de service car nous pensons que c'est dans ce seul contexte que peut, à son tour, se concevoir une véritable évaluation des personnels, ou, plutôt, une évaluation de leurs pratiques professionnelles.

L'évaluation de leur pratique professionnelle ne peut se concevoir, en effet, en dehors d'objectifs, de projets de service ou d'établissement. Nous aborderons ultérieurement l'évaluation des personnels dans les instances à venir.

Toutes ces questions renvoient aux pratiques actuelles de l'évaluation dont il faut bien dire qu'elles s'inscrivent dans une conception héritée du passé, de nos habitudes, de nos pratiques.

Le texte dont je vais vous donner lecture sera distribué à l'issue de cette intervention.

## A la mémoire de Claude Charmion

Avec la discrétion qui le caractérisait, Claude Charmion nous a quittés le 10 septembre dernier et c'est en réponse à un courrier syndical que son épouse nous a fait connaître son décès après une longue et cruelle maladie.

Sachant prendre avec les avatars de la profession la distance que la sagesse impose, notre ami a conduit durant trente-trois années - dont vingt et une passées en Tunisie - une carrière inspectorale digne et exemplaire.

Les instituteurs de Chaville, circonscription où il a mis fin à sa carrière en 1987, ont pu parfois sourire lorsque son discours, érudit, les dépassait. Ils ne lui en reconnaissaient pas moins autant d'humanité que de culture, et nous, ses collègues des Hauts-de-Seine, avons apprécié sa délicatesse et sa sensibilité.

Serviteur de la langue française, amateur d'art et de musique, passionné par le chant qu'il pratiquait et où il excellait, Claude Charmion a honoré notre profession.

A son épouse et à ses cinq enfants, - dont deux sont enseignants - nous disons aujourd'hui notre souvenir ému, notre amitié et la part que nous prenons à leur peine.

*A Issy-les-Moulineaux, le 5 mars 1997*
*Jean-Claude Mitéran*
*IEN retraité*

# Pour défendre et promouvoir les services publics : l'évaluation

La FEN considère l'évaluation comme une démarche qui permet :

- une plus grande responsabilisation des différents acteurs ;

- une réelle maîtrise par l'Etat des politiques éducatives ;

- une régulation de leur mise en oeuvre à tous les niveaux.

Une véritable politique d'évaluation s'impose dans un contexte de décentralisation et de déconcentration administrative qui vise tout à la fois à donner plus d'autonomie aux établissements et à maintenir la cohérence, l'égale qualité et efficacité des services publics. L'évaluation est un élément incontournable de la réforme de l'Etat.

C'est surtout une démarche nouvelle à mettre en oeuvre dans le système éducatif français que l'on ne peut réduire à la fonction de contrôle des services et à la notation des personnels.

A quelque niveau que ce soit, le contrôle permet de mesurer les écarts entre ce qui est constaté à un moment donné, en référence à des normes, à des objectifs, à des programmes ou à des niveaux déterminés à l'avance et indépendamment des acteurs. S'inscrivant dans une logique normative et certificative, généralement assuré par des évaluateurs extérieurs à l'action directe, le contrôle n'est qu'un aspect de l'évaluation.

L'évaluation, c'est aussi une démarche constante qui consiste, d'une part à apprécier le chemin déjà parcouru et, d'autre part, à choisir, collectivement et individuellement, les meilleures trajectoires et les meilleures stratégies pour atteindre les objectifs fixés.

L'évaluation permet ainsi de réguler une action engagée et d'améliorer son efficacité au regard des objectifs. Elle n'est pas extérieure à l'action, elle est un élément de l'action. Elle indique les acteurs eux-mêmes et les bénéficiaires.

Ainsi considérée, l'évaluation remet en cause les relations hiérarchiques traditionnelles, de donneurs d'ordre à exécutants, pour instaurer et organiser des relations fonctionnelles et de coopération visant une plus grande efficacité des services.

Mais l'évaluation doit être assortie des remédiations nécessaires, notamment par le biais de la formation continue des personnels : si elle ne sert qu'à faire des constats non suivis d'effets correcteurs, elle ne sert strictement à rien.

L'évaluation permet l'information régulière et transparente aussi bien des acteurs que des usagers et des pouvoirs publics.

Elle ne doit pas servir à la publication périodique de palmarès divers qui introduisent une concurrence malsaine et une compétition stérile entre les services et les établissements.

Pour que l'évaluation puisse être mise en oeuvre dans toutes ses dimensions, des conditions sont absolument nécessaires :

- dans le cadre des objectifs définis par la puissance publique, les objectifs des services qui prennent en compte les situations locales doivent être précisés par les acteurs eux-mêmes ;.

- il ne peut y avoir d'évaluation sans objectif(s) clairement défini(s) et sans projet(s) élaboré(s) en concertation avec les différents partenaires, acteurs et bénéficiaires ;

- le projet doit intégrer la faisabilité et fixer contractuellement les moyens nécessaires à sa réalisation ;

- le projet doit intégrer les modalités et les critères de sa propre évaluation et l'articuler, le cas échéant, aux diverses évaluations externes qui doivent, elles aussi, faire l'objet de concertations.

Ainsi engagée, la démarche d'évaluation est la garantie de la meilleure adaptation entre les objectifs et les besoins, la meilleure garantie de la pertinence des projets de service et d'établissement.

A ces conditions, l'évaluation deviendra un instrument efficace d'une politique de service public qui replace l'usager citoyen au centre des politiques publiques, une démarche au service de la démocratie.

# Note de lecture (... suite)

Le livre d'Alain Bentolila, «De l'Illettrisme en général et de l'Ecole en particulier» (Ed. Plon) ne peut laisser les enseignants indifférents : il apporte, avec la précision du linguiste, une analyse fine des problèmes, à notre avis, fondamentaux, concernant la maîtrise de la langue et tout particulièrement la manière dont les tout jeunes enfants effectuent leurs premières tentatives linguistiques : le passage d'un mode d'identification (je montre, je désigne) à un véritable mode de communication.

Un des grands mérites de ce livre est de mettre en évidence et d'analyser la manière dont les enfants accèdent - ou n'accèdent pas - à la langue comme instrument de découverte du monde.

«Comment fait-on pour transmettre du sens ? Comment fait-on pour mettre en mots ?» : ces questions se posent avec acuité dès l'école maternelle. C'est dans cette perspective que A. Bentolila porte son regard sur la découverte de la nature conventionnelle des signes. Il ne s'agit donc pas, comme le dénonçait P. Frackowiak dans l'article p.6 du bulletin syndical n°34, de faire dans l'absolu la louange des idéogrammes pour eux-mêmes, mais de souligner l'importance de la démarche sous-jacente pour découvrir ce que les linguistes ont appelé «l'arbitraire du signe», son caractère conventionnel. «La valeur de l'expérience pédagogique, explique l'auteur, ne tient pas tant à la forme qu'à l'esprit qui l'anime : elle démontre que les activités de création et de manipulation en classe doivent prioritairement servir à découvrir et à comprendre les principes fondateurs de la transmission du sens». En particulier, comprendre le fonctionnement de la langue en la maniant et en la mettant à distance pour mieux la maîtriser.

Le rôle de l'école maternelle est ici interpellé de manière magistrale et précise : l'hommage rendu aux «grandes dames» de la Maternelle doit, sans aucun doute, être compris non comme une nostalgie mais comme une évocation du rôle de cette école, une allusion aux recherches très pointues qui ont servi de tremplin à son évolution. Il s'agit, plutôt qu'un «regret du temps passé», d'un questionnement sur les moyens donnés à l'école maternelle pour conduire sa très importante mission et plus particulièrement d'une alerte efficace sur la nécessité d'un travail linguistique précis dans une perspective nouvellement analysée.

La lecture de l'ouvrage d'A. Bentolila contient de remarquables pistes de travail et constitue une aide précieuse à la réflexion.

Un livre courageux et engagé.

*Catherine Clément*
*Colette Durand*
*Gabriel Tarlé*

# D'humour en humeur

On n'arrête pas le progrès quand il avance ... à reculons !

Au dernier conseil des inspecteurs dans notre département, nous nous sommes vus remettre des grilles statistiques sur le suivi mensuel des inspections avec les scores provisoires des cinq I.E.N. sur le nombre des inspections réalisées, leur pourcentage par rapport à l'ensemble des personnels gérés, etc, etc... Ces tableaux comparatifs invitent chacun à faire encore plus, mais par forcément mieux, sans le dire.

Des entreprises de restauration rapide procèdent de même pour «motiver» leurs serveurs de hamburgers ou leurs livreurs de pizzas.

Cette attitude de notre «grand pair», paternel et ordinairement bienveillant, ne doit pas être étrangère à l'air du temps, c'est-à-dire à la «sollicitude» dont nous entoure l'Inspection Générale et au mot d'ordre des cent inspections annuelles.

S'il faut multiplier les inspections-éclairs et les rapports-confettis, c'est sans doute possible mais ce sera au détriment des autres tâches consistant à pacifier les remous suscités par la carte scolaire, à maintenir la cohésion du système éducatif face au consumérisme parental et à endiguer l'entrée à l'école de partenaires dévorants visant de nouvelles cibles de clientèle...

L'inspection est l'essence du métier, certes, mais la quintessence en est souvent l'huile que l'on met dans les rouages relationnels.

En tant qu'inspecteur rural roulant qui ne ménage ni ses pneus, ni son dos - douloureux - je revendique le passage de la semaine de 60 à 40 heures et non à 80 pour répondre à toutes les sollicitations. Mais, dans un premier temps, je mettrai un point d'honneur à être la lanterne rouge du stakhanovisme inspectoral, dernière trouvaille pour mater les «nantis conservateurs» que nous sommes.

Au niveau syndical, je suggère un recensement de toutes les petites mises au pas visant à nous culpabiliser et l'organisation d'un front du refus des petites humiliations ordinaires.

*Pierre Routhier*
*I.E.N. Langres*
*R. SI.EN/Haute-Marne*

## Concours IPR-IA : admissibilité

Ce concours, ouvert à tous les IEN, leur est de plus en plus fermé : cette année quatre collègues sont admissibles
- Anglais : Hostein Elisabeth (Nantes)
- EVS : Fourneret -Petitjean Françoise (Versailles)
  Le Bouffant Michel (Versailles)
  Toffoletti Jacques (Créteil)

L'an dernier un seul collègue a été admis !


Donnez du crédit à tous vos projets

LES CRÉDITS CASDEN

Quel que soit votre projet, la CASDEN Banque Populaire, avec ses partenaires, vous apporte des solutions adaptées. Sa gamme complète de prêts (auto, consommation, équipement, immobiliers) vous est accessible, que vous disposiez ou non de Points CASDEN.

POUR LA RÉALISATION DE VOS PROJETS, VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER :
- de prêts sans hypothèque
- de taux exceptionnels
- d'un financement global

Recevez gratuitement le Guide des Crédits CASDEN,
retournez ce coupon à : CASDEN Banque Populaire - 77424 Marne La Vallée Cedex 2.

Nom ..... Prénom .....
Adresse .....
Code Postal ⌊⌊⌊⌊⌊⌋ Ville .....
Tél (facultatif)..... Profession .....
N° de Sociétaire CASDEN : oui ☐ ⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌋ non ☐

CASDEN Banque Populaire

BANQUE POPULAIRE

Nous ne sommes pas populaires sans raisons

PRÉSIDENCE
DE LA
RÉPUBLIQUE

*Le Conseiller Technique*

Paris, le 29 janvier 1997

Cher Monsieur,

Vous avez bien voulu m'interroger sur les suites de notre entretien d'octobre dernier.

Ainsi que je vous l'avais indiqué, j'ai en effet informé le Président de la République des problèmes que vous rencontrez, problèmes qui sont tout à la fois d'ordre financier mais aussi d'ordre moral.

Il y a été attentif. Naturellement, Monsieur Jacques Chirac considère que ce dossier relève de la compétence du Ministre de l'Education Nationale.

A sa demande, j'ai donc saisi, de façon très signalée, le Directeur de Cabinet de Monsieur François Bayrou, en lui demandant que le maximum soit fait pour prendre en compte vos préoccupations.

En espérant que ce dossier pourra progresser, je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mon cordial souvenir.

Christine ALBANEL

**Monsieur Michel MARUCELLI**
**SIENFEN**
**Syndicat des Inspecteurs de**
**l'Education Nationale**
**21, rue Lalande**
**75014 - PARIS**

SIENFEN
Syndicat des Inspecteurs
de l'Education Nationale
Le Secrétaire Général

Paris, le 21 février 1997

à

Monsieur Francis DELON
Directeur du Cabinet
du ministre de l'Education nationale,
de l'Enseignement supérieur et de
la Recherche -
110, rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

Monsieur le Directeur,

j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance une audience suite à la démarche que notre organisation a entreprise auprès de Monsieur le Président de la République concernant la situation de nos collègues Inspecteurs de l'Education Nationale retraités.

Veuillez trouver jointe copie de la lettre que Mme C. ALBANEL, Conseiller technique auprès de Monsieur Jacques CHIRAC, a bien voulu m'adresser le 29 janvier dernier.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Michel MARUCELLI

# Mea culpa

## Vouloir et pouvoir

«Vouloir, c'est pouvoir». «Quand on veut, on peut»

Combien de fois, enfant, adolescent, jeune adulte, ai-je entendu mon père répéter à l'envi ces aphorismes ! A tel point que j'avais cru pouvoir me les approprier, les faire miens. Prétentieux que j'étais et qu'il me faut bien cesser d'être.

J'avais la ferme intention de publier dans le dernier bulletin, celui qui est arrivé dans les chaumières avant le congrès, avec un article d'accompagnement, tant la lettre du 29 janvier de Madame ALBANEL, Conseiller technique à l'Elysée qui nous avait reçus en octobre que celle que notre Secrétaire Général a adressée, le 21 février, au Directeur de Cabinet du Ministre de l'Education Nationale.

Je n'avais pas prévu deux choses :

- la première, c'est que les délais dont je disposerais, en tant que Trésorier national, pour établir les comptes rendus financiers à présenter au Congrès seraient aussi courts ; non pas, d'ailleurs, à cause du congrès lui-même dont je connaissais bien évidemmemt la date, mais en raison de la nécessité dans laquelle nous nous trouvions de les joindre au dossier établi pour appuyer la demande d'emprunt que nous avions formulée auprès de la CASDEN ;

- la seconde c'est que, en raison du congrès de la FEN, la date à laquelle les articles devaient être remis en février était avancée d'une semaine par rapport à celle des autres mois.

Si bien que, lorsque je me suis manifesté auprès de la responsable de la maquette, il était trop tard, tout était déjà parti à l'impression.

Mea Culpa ! Et je mesure la déception des retraités qui ont pu constater, à la veille du congrès biennal de notre syndicat, que l'information qui leur était due ne leur avait pas été donnée.

Même si je ne suis pas tout seul coupable - la lettre de Madame ALBANEL aurait dû, à tout le moins, paraître - je porte l'essentiel de la responsabilité de cette lacune et prie mes collègues retraités, que je représente au Bureau National, de bien vouloir accepter mes excuses.

Vouloir n'est donc pas nécessairement pouvoir. J'en ai tiré et en tirerai les conséquences.

Au-delà de cette «bavure», que dire de la situation dans laquelle nous nous trouvons, presque un an après le lancement de notre campagne pétitionnaire ?

Notre syndicat se trouve, une fois de plus et plus encore que par le passé, dans une situation inconfortable. Et le temps passe...

Je reste convaincu - des contacts récents nous en ont administré la preuve - que la solution au problème que nous avons posé est essentiellement de nature politique et que l'instance de décision se trouve à l'Elysée.

Nous frapperons à nouveau, et autant de fois qu'il le faudra, à cette porte. Mais pouvons-nous le faire avant que l'interlocuteur intermédiaire qui nous a été désigné et qui ne s'est pas encore manifesté à la date à laquelle j'écris, se soit prononcé ? Je ne le pense pas.

Je sais que l'impatience de tous est grande et je remercie tous mes amis retraités de ne pas me harceler, de faire preuve de patience et de pondération.

Je n'ai jamais promis, et pour cause, que je réussirais, que nous réussirions. Mais j'ai promis, et tiendrai parole, que je ne déposerais les armes que lorsqu'une solution de simple justice aura, enfin, prévalu.

Le prochain BN, issu des élections organisées à l'occasion du congrès de Créteil aura à coeur, j'en suis convaincu, de reprendre le flambeau que n'a cessé de tenir celui qui l'a précédé. La lutte continue...

*Le 23 mars 1997*
*Michel Cruchet*
*Représentant des retraités au BN*


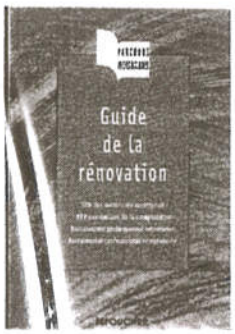


collection PARCOURS PÉDAGOGIQUES

Guide de la rénovation
BEP des métiers du secrétariat et de la comptabilité - Baccalauréat professionnel secrétariat et comptabilité
*Collection Parcours pédagogiques*
4762316 ouvrage 69,00 F

Devenir professeur d'économie et gestion, d'informatique et gestion
*Collection Parcours pédagogiques*
4762340 ouvrage 69,00 F

Évolution des métiers du Tertiaire administratif et rénovation de la filière professionnelle de formation
*Collection Parcours pédagogiques*
4762761 ouvrage 68,00 F

Guide pratique de l'enseignant
*Collection Parcours pédagogiques*
4760302 ouvrage 69,00 F

Former et accompagner les tuteurs
*Collection Parcours pédagogiques*
4760344 ouvrage 189,00 F

Guide du tuteur en entreprise
*Collection Parcours pédagogiques*
4760351 ouvrage 59,00 F

Guide du formateur en CFA
*Collection Parcours pédagogiques*
4760369 ouvrage 69,00 F

Sciences et technologies tertiaires
Guide pratique du Bac STT
*Collection Parcours pédagogiques*
4767091 ouvrage 69,00 F

Formation en alternance et contrôle en cours de formation
*Collection Parcours Alternance*
4758256 ouvrage 75,00 F

Enseigner avec l'informatique
*Collection Profession Enseignant*
4757407 ouvrage 59,00 F

Des mots pour le savoir
Précis de terminologie de la formation
*Collection Profession Enseignant*
4757316 ouvrage 59,00 F

Du référentiel à l'évaluation
*Collection Parcours pédagogiques*
4763348 ouvrage 69,00 F

Sciences Médico-sociales
Guide pratique du nouveau baccalauréat technologique SMS
*Collection Profession Enseignant*
4757589 ouvrage 49,00 F

Veui[illegible] l'adresser sans engagement votre documentation sur [illegible]llections pédagogiques.

Nom .....

Prénc .....

Adres .....

Code [illegible] |_|_|_|_|_| Ville .....

P02 Coupon-réponse à retourner aux Éditions FOUCHER 31 rue de Fleurus 75278 Paris cedex 06

FOUCHER

# Inspecteur de l'Education nationale ... en 1997 (document de travail)

Tout Inspecteur de l'Education Nationale intervient dans trois secteurs fonctionnels au service de la formation des élèves. C'est...

- un expert disciplinaire chargé d'une mission permanente dans les domaines, de la pédagogie, de l'animation, de la formation des personnels, de l' accompagnement des acteurs, de l'aménagement des structures, et de la sanction des études ;

- un spécialiste juridique du système éducatif, de l'action administrative et du service public ;

- un représentant de l'Etat qui contrôle, impulse et manage la politique éducative.

Tout Inspecteur de l'Éducation Nationale ""Enseignement Technique", chargé d'une responsabilité disciplinaire dans des filières professionnelles ( formation initiale temps plein, apprentissage et formation continue )...

**Est un expert disciplinaire, un spécialiste juridique et un représentant de l'Etat auprès de la Région, des directions du travail... qui...**

- représente l'Administration auprès des colectivités territoriales ;

- évalue la compétence pédagogique des enseignants., par une observation directe des actes pédagogiques ;

- anime un réseau et négocie des objectifs d'établissements ;

- concourt à l'évaluation des procédures et des résultats de la politique éducative ;

- inspecte les personnels enseignants des L.P. dans la spécialité dont il a la responsabilité et en CFA, dans le cadre de l'article L 119-1 du code du travail ;

- contribue à la définition des plans académiques de formation continue des enseignants ;

- participe à l'animation pédagogique dans les formations initiales, continues et par alternance (sous contrat de travail ou sous statut scolaire) ;

- collabore avec l'Inspection générale à l'évaluation des expériences pédagogiques ;

- oeuvre au recrutement et à la formation des personnels de la spécialité ;

- organise les examens des filières professionnelles en responsabilité. ;

- valide les acquis professionnels et cognitifs ;

- habilite les établissements ;

- impulse et évalue le contrôle en cours de formation et les périodes en entreprises ;

- assure des missions d'expertise dans les domaines pédagogiques., la gestion des personnels éducatifs, et dans le choix des équipements pédagogiques ;

- régule les impératifs de sécurité ;

- assiste les collectivités territoriales et les partenaires économiques. dans les choix éducatifs.

Tout Inspecteur de l'Education Nationale " Enseignement Technique ", chargé, par le Recteur, d'une mission départementale auprès de l'Inspecteur d'Académie , Directeur des Services Départementaux. de l'Education Nationale...

**Est un administratif territorial qui...**

* Instruit les enquêtes d'ouverture des établissements privés ;

* autorise l'enseignerment dans les établissements privés ;

* conseille sur les orientations de la Carte scolaire des formations, en L.P , L.T, CFA , SES-SEGPA, EREA, en secteur public et privé ;

* enquête dans les Lycées professionnels et technologiques publics et privés ( sous contrat ou hors contrat ) et CFA ( publics et privés ) ;

* analyse les conditions de rentrée

* avise des ouvertures et fermetures de sections en L.P. et CFA. dans le cadre du schéma régional des formations ;

* participe aux réunions des districts et des bassins de formation et d'emplois ;

* siège au Comité Technique Paritaire Départemental ;

* assume la responsabilité des examens de l'Enseignement professionnel ,de niveau V et IV.

* coordonne le recrûtement, participe à la désignation des Conseillers de l'Enseignement technologique, réunit et assure le bon déroulement des épreuves et jurys départementaux.;

* prépare les arrêtés des jurys de CAP , BEP et BP ;

* assure les réunions d'organisation des épreuves pratiques avec les Chefs de travaux et les Conseillers de l'Enseignement Technologique ;

* vérifie les calendriers d'examens départementaux. en relation avec les Inspecteurs disciplinaires ;

* veille au bon déroulement, collecte les données et présente le rapport annuel des examens de niveau V pour le département ;

* organise , choisit les épreuves, préside les deux sessions et le jury s du Certificat de Formation Générale et assure le rapport annuel.

**Est un fiscaliste qui ...**

* préside la commission spécialisée départementale de la Taxe d'apprentissage, conseille, organise, enquête, vérifie, contrôle, interpelle et rend compte au Préfet.;

* enquête et établit la liste préfectorale annuelle des ayants droits ;

* responsable du contrôle des crédits d'impôts pour les stages en entreprises, dans les établissements publics et privés sous contrat ( article 144 C du code général des impôts ), vérifie et vise les exonérations ;

* statue sur tous les recours.

**Est un expert privilégié des collectivités départementales,**

* auprès des Chambres consulaires :

- réunions institutionnelles des chambres des métiers, des chambres de commerce, des branches professionnelles ;

- examens spécifiques des chambres consulaires ( Brevet des métiers, Brevet de compagnon, collaborateurs d'entreprises..... ) et homologations des titres ;

- divers concours des métiers d'arts ;

- formation des maîtres d'apprentissage.;

- apprentissage dans la fonction publique..

* Auprès de la Commission de détention et de semi-liberté :

- commission préfectorale ;

- examens et formation professionnelle en milieu carcéral ;

- adaptation des diplômes et des validations ;

- aménagement des locaux de formation, matériel, sécurité...

* Auprès du Conseil Régional :

- plan directeur régional des formations ;

- commission de l'apprentissage ;

- réunion des filières ( matériels, formation...) ;

* Auprès des Entreprises :

- journées professionnelles sur site ( adaptation et rénovation des métiers );

- réunion des Chambres patronales.

*Daniel Baulard*
*IEN-ET Besançon*

Ce texte est proposé à votre réflexion dans le cadre d'une redéfinition de nos missions et de nos tâches. Toute contribution est à adresser à :

Renée Hasiak
21-23 rue Lalande
75014 PARIS.